

Avenant au contrat de travail : temps partiel pour raisons familiales

En raison de problèmes familiaux, l'un de vos salariés souhaite aménager ses horaires de travail et passer ainsi d'un temps complet à un temps partiel, pour une période déterminée. Vous acceptez sa demande et rédigez par conséquent un avenant à son contrat de travail.

Modèle

(sur papier à en-tête de l'entreprise)

Entre les soussignés :

- la société (*dénomination sociale*)

Adresse

Immatriculation au RCS

Numéro URSSAF

Représentée par M.

agissant en qualité de

D'une part, et

- M.

de nationalité

demeurant à

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

M. a été engagé dans notre entreprise le (*date*) en qualité de (*fonction du salarié*).

Par courrier en date du, il a demandé à bénéficier, à compter du (*date indiquée par le salarié*), d'une réduction de son temps de travail pour raisons familiales selon les modalités prévues par l'article L. 3123-7 du Code du travail.

Il est donc convenu que les semaines :

- du au ;

- du au ;

- du au ;

- du au

seront non travaillées.

La durée annuelle de travail est ainsi portée à heures.

En dehors de ces périodes, M. reste soumis à l'horaire collectif de l'entreprise.

Sa rémunération annuelle, fixée à euros, sera lissée sur l'année civile et sa rémunération mensuelle sera indépendante de ses horaires réels.

Toutes les autres dispositions de son contrat de travail restent en vigueur.

Fait en double exemplaire à , le

(Signature des parties précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du salarié

Signature de l'employeur

La bonne méthode

Afin de concilier vie professionnelle et vie familiale, un salarié peut demander à bénéficier d'une réduction de son temps de travail sous forme d'une ou de plusieurs périodes non travaillées d'au moins 1 semaine. L'exemple le plus fréquent est celui où un salarié souhaite ne pas travailler lors des congés scolaires.

Pendant les périodes travaillées, le salarié est occupé selon l'horaire collectif applicable dans l'entreprise, c'est-à-dire que son horaire de travail équivaut à un temps plein. En revanche, sa durée du travail sur l'année doit correspondre à un temps partiel.

Vous n'êtes pas tenu de donner une suite favorable à la demande du salarié. Cependant, ce refus doit être justifié par des raisons objectives liées aux nécessités de fonctionnement de l'entreprise.

En cas d'accord, il est impératif de rédiger un avenant au contrat de travail du salarié. Il doit préciser :

- la qualification du salarié ;
- la date à partir de laquelle l'avenant prend effet ;
- la définition de la (ou des) période(s) non travaillée(s) ;
- que le salarié est soumis à l'horaire collectif de travail lors des périodes travaillées ;
- la rémunération annuelle.

Il est possible de « lisser » la rémunération sur l'année civile, ainsi le salaire mensuel est indépendant de l'horaire réel effectué durant le mois.

Concernant le délai à respecter, l'avenant au contrat de travail pour raisons familiales doit être présenté au salarié et signé avant la mise en place effective du temps partiel.

Il peut être remis en mains propres contre décharge ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les erreurs à éviter

L'avenant au contrat de travail qui prévoit un temps partiel pour raisons familiales est nécessairement un écrit. Un exemplaire doit être remis à chaque partie : au salarié ainsi qu'à l'employeur.

Un écrit permet de prouver le passage à temps partiel, notamment en cas de contentieux portant sur un accident. Vous pourrez ainsi démontrer qu'il n'est pas d'origine professionnelle, puisqu'il n'a pas eu lieu dans le cadre de la mission du salarié.

Les sanctions possibles

Si l'avenant ne comporte pas la durée de travail de référence, vous risquez une amende pouvant s'élever à 1.500 euros. Cette somme est versée pour chaque salarié et peut être doublée en cas de récidive. Par ailleurs, le contrat pourra être requalifié en contrat à temps plein.

Notre conseil

Afin de s'assurer que le salarié signe l'avenant à son contrat de travail, il est préférable d'opter pour la remise en mains propres contre décharge plutôt que pour la lettre recommandée.

Les références aux textes officiels

- C. trav., art.
L. 3123-7 (réduction de la durée de travail pour raisons familiales) et
L. 3123-8 (passage à temps partiel)

Ce modèle peut être complété par :

Fiche n° 07/4-010 – Temps partiel : demande d'heures complémentaires de la part de l'employeur

Modèles commentés pour la gestion du personnel

Soyez sûr de la fiabilité de vos écrits et évitez ainsi tout litige avec votre personnel.



Vos avantages

- Vos écrits sont **100% fiables** en quelques secondes
- Vous **gagnez du temps** en personnalisant et imprimant directement les modèles proposés
- Vous **évitez les erreurs** grâce aux conseils concrets d'utilisation

Les modèles commentés

Tous les mots justes et les formulations à employer pour rédiger sans se tromper

Vous disposez de plus de 400 modèles personnalisables : contrats de travail, lettres, avenants et autres documents concernant la gestion du personnel. Ils sont accompagnés de notes et commentaires pour que vous suiviez simplement les indications :

- la bonne méthode > pour respecter les procédures et les délais légaux ;
- les erreurs à éviter > pour maîtriser les risques que vous encourez ;
- le conseil Tissot > toutes les astuces pour bien rédiger et utiliser le modèle ;
- les références aux textes officiels > pour se reporter à la source ou la mentionner dans vos écrits si besoin (Jurisprudence + Code du travail).

- @ Support Internet : accès illimité pendant 1 an. 4 mises à jour par an directement intégrées dans le corps du texte. Plus de 400 modèles commentés. Moteur de recherche par mots-clés. Liens hypertextes vers les articles du Code du travail cités dans le modèle.
- Support papier : 1 classeur à feuillets mobiles. 2 mises à jour par an à insérer dans le classeur. Format 18 X 21 cm. Environ 1000 pages. Index de plus de 3.200 mots-clés.

@ Les chiffres et indicateurs clés actualisés sur Internet

Consultez en accès illimité : les données sociales (SMIC, plafonds salariaux, cotisations, barèmes...), les aides à l'emploi et le calendrier des obligations sociales.

Le Code du travail en intégralité

Accédez rapidement et simplement à tous les textes officiels (lois, règlements, décrets) qui régissent le droit du travail.

- @ Support Internet : accès illimité pendant 1 an. Mises à jour hebdomadaires directement intégrées. Moteur de recherche par mots-clés et numéros d'articles.

@ L'accès aux e-news Tissot de votre choix

Recevez chaque semaine par e-mail des conseils opérationnels sous forme de brèves d'actualité sociale, de cas de jurisprudence commentés, de modèles de lettres...

@ Support Internet

Support papier

[Voir la fiche produit en ligne](#)

SOMMAIRE DE LA PUBLICATION

(susceptible de modifications)

1. Recruter ses salariés
2. Embaucher sous contrat à durée indéterminée (CDI)
3. Embaucher pour une durée déterminée
4. Prévoir des clauses particulières dans le contrat de travail
5. Modifier le contrat de travail ou les conditions de travail
6. Communiquer dans l'entreprise et assurer la discipline
7. Aménager le temps de travail
8. Gérer les absences et les congés
9. Mettre en place les actions de formation professionnelle
10. Rémunérer les salariés et procéder aux déclarations
11. Gérer la représentation du personnel et les négociations d'entreprise
12. Rompre le contrat de travail et gérer les litiges

Pour 1 an d'abonnement	Offre Duo Papier + Internet	Offre Internet
Les modèles commentés	@	@
Les mises à jour	@	@
Les chiffres et indicateurs clés actualisés sur Internet	@	@
Le Code du travail	@	@
Les e-news Tissot	@	@
Prix	199,50 € HT	139,50 € HT
Référence	FSOE	FSOW

A l'issue de la première année, le montant du réabonnement annuel sera d'environ 12 € HT/mois.



TISSOT
éditions

www.editions-tissot.fr

BON DE COMMANDE

Votre commande : Modèles commentés pour la gestion du personnel

Cochez votre choix :

	Réf.	Prix € HT	Frais de port € HT**	Frais d'ouverture d'abonnement € HT	Total € HT	Total € TTC
<input type="checkbox"/> Offre DUO Papier + Internet L'abonnement d'1 an comprend : les modèles commentés dans un classeur (mises à jour semestrielles), les e-news de votre choix et l'accès illimité sur www.editions-tissot.fr aux modèles commentés (mises à jour trimestrielles), au Code du travail et aux chiffres et indicateurs clés.	FS0E	199,50	7,50	30,00	237,00	268,33
<input type="checkbox"/> Offre Internet L'abonnement d'1 an comprend : l'accès illimité sur www.editions-tissot.fr aux modèles commentés (mises à jour trimestrielles), aux e-news de votre choix, au Code du travail et aux chiffres et indicateurs clés.	FS0W	139,50	—	30,00	169,50	202,72

Votre mode de paiement :

- Chèque bancaire ou postal (à l'ordre des ÉDITIONS TISSOT)
 Virement bancaire (Banque LAYDERNIER - RIB 10228 02648 14746000200 20)

Vos coordonnées :

*Champs obligatoires

Raison sociale* : Civilité* : M. Mme Mlle

Nom* : Prénom* :

E-mail* : Fonction* :

Adresse de facturation* :

Code postal* : Ville* :

Adresse de livraison (si différente) :

Code postal : Ville :

Tél. * : Fax :

Effectif : N° SIRET : Code N.A.F. :

Commentaires :

.....

TVA incluse (5,5 % support papier ; 19,6 % support informatique et services). Tarifs en vigueur jusqu'au 31.12.2009. L'abonnement couvre une période d'un an et se renouvelle par tacite reconduction. Conformément à la loi Informatique et Libertés 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

**DOM-COM et étranger : selon nos conditions générales de vente disponibles sur www.editions-tissot.fr, une participation aux frais de port et d'emballage d'un montant forfaitaire de 18 € HT (pour toute commande au montant inférieur à 120 € HT) ou de 27 € HT (pour toute commande au montant supérieur ou égal à 120 € HT) pourra vous être réclamée.

Photos, dates et sujets non contractuels. Les conditions générales de vente sont disponibles sur simple demande ou sur le site www.editions-tissot.fr.

Date, cachet et signature obligatoires

**Pour tout renseignement, notre service client
est à votre disposition au :
04 50 64 08 08**

Éditions Tissot - B.P. 109
74941 Annecy-le-Vieux Cedex
Fax 04 50 64 01 42
service.client@editions-tissot.fr

SAS au capital de 500.000 euros
R.C. Annecy 76 B 129
SIRET 306 589 953 000 42 - NAF 5811Z
TVA intracommunautaire FR 60/306 598 953



www.editions-tissot.fr